

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 octobre 2009

Point 10 de l'ordre du jour

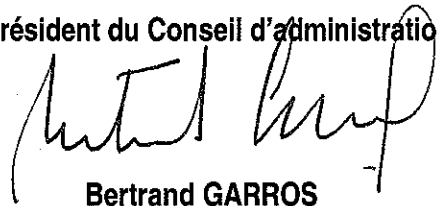
Rémunération des experts

Modification d'une dénomination juridique

Délibération n° 2009-30

Dans la délibération n° 2002-15 du 19 décembre 2002, les mots « contrat de vacation avec l'intervenant » sont remplacés par les mots « convention d'expertise avec l'intervenant ».

Le Président du Conseil d'administration,



Bertrand GARROS